

Rapport N° 179/2019

Remplacement du système de gestion informatisée des serres

Demande de crédit de réalisation de CHF 74'300.- TTC

Nyon, le 6 janvier 2020

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie en séance le 28 novembre 2019, au bâtiment des Espaces verts et forêts. Elle était composée de Mesdames BESSE Chloé (rapporteuse), BORDIER Caroline, IMMINK Cinzia, NAEPLIN KARLEN Jacqueline et PIEREN Taïna ainsi que de Messieurs FÜGLISTER Jean-François, HANHART Jacques et PATELLI Pierre (président).

Madame Fabienne Freymond Cantone, Municipale du Service espaces verts et forêts et Monsieur Hugues Rubattel, Chef de service, étaient présents à cette séance. Ils étaient accompagnés de Madame Saskia Capt, horticultrice au sein dudit service. La commission tient à les remercier pour leurs explications et leurs réponses aux nombreuses questions posées.

Présentation

Le préavis 179 demande de financer le remplacement du système de gestion informatisée des serres du Service des espaces verts et forêts. Vieux de vingt-deux ans, le présent système fut installé lors de la construction des serres actuelles. Sa vétusté cause de nombreuses interruptions techniques créant des désagréments pour le personnel et une crainte que la machine ne tombe en panne définitivement, ce qui engendrerait de lourdes pertes pour le service.

Afin d'appréhender la situation, la commission a été accueillie au bâtiment des Espaces verts et a pu visiter les serres du service. Elle a pu observer, sous l'égide de la responsable de ce secteur, les fonctions et l'utilité du système de gestion, mais également découvrir les limites et l'ancienneté de l'actuelle installation.

Contexte

Les différentes serres entretenues par le service regroupent l'entier des fleurs permettant à la ville de remplir nombre de missions lui incombant : fleurissement des parcs et des locaux administratifs, décorations diverses (manifestations, réceptions), fleurissement des tombes, etc.

Organisation minutieuse, les serres sont réglées selon les besoins des différents végétaux qu'elles abritent et remplissent des fonctions différentes. Que ce soit une basse température (1-5°) pour les diverses préparations en extérieur, entre 5° et 10° pour les plantes hors saison ou à 18° pour les plantes de bureaux, tout est régi avec un système de gestion informatisée. Ce dernier gère également l'arrosage, l'ouverture des fenêtres et une station météorologique. Une panne généralisée, même brève, mettrait à mal l'entier des plantations et générerait des coûts conséquents pour le service.

Désuet, l'actuel système trouve également un problème de pièces de remplacement. Le marché ne produit plus le matériel nécessaire pour procéder à la réparation d'éventuels dommages. L'installation du nouveau matériel prenant six à huit semaines de travail, il convient de réagir rapidement afin que le remplacement ne se fasse pas dans la précipitation suite à une panne de l'actuel système.

Discussion

Consciente du problème et de son urgence, mais également soucieuse de l'investissement effectué, la commission a interrogé le service sur différents points.

L'alternative de recourir à des plantes nécessitant moins ou pas de chauffage a été soulevée. Si cette question est légitime, le service rappelle que 95% des espèces entretenues sont locales mais que les plantes restent des organismes vivants, nécessitant une attention particulière. Seule une serre est chauffée et ce n'est point le chauffage qui génère un coût audit préavis.

La problématique du système d'exploitation du prochain système a également été soulevée. Si aujourd'hui le système est incompatible avec Windows 10, demandant que tous nouveaux réglages effectués se fassent directement depuis l'armoire de commande, le prochain système ne devrait théoriquement plus être tributaire de Windows.

La commission a demandé au service si le nouveau système sera muni d'une fonction de commandes à distance et si, le cas échéant, ce système permettrait aux employé.e.s d'éviter d'éventuels déplacements sur place pour effectuer de nouveaux réglages. Cette option est effectivement comprise dans le devis de base pour un montant de CHF 2'900.- environ. Ce système permet, en effet, de limiter les déplacements de la personne de garde.

Le service a informé la commission que deux offres avaient été demandées pour l'installation d'un nouveau système. Les commissaires ont souhaité savoir s'il n'était pas judicieux de demander un troisième devis. Monsieur le Chef de service a répondu que la spécificité de cet équipement fait que le nombre de fournisseurs est limité. Il n'en existe qu'un seul en Suisse romande, les autres se trouvant en Suisse allemande. L'offre de la maison Suisse allemande est plus onéreuse et, de plus, elle ne comprend pas les déplacements qui seraient facturés au kilomètre, sans compter le logement du personnel ainsi que les repas. Ces frais seraient les mêmes pour le suivi de l'entretien annuel. Le choix de l'entreprise romande permet de limiter de manière importante les déplacements, donc les coûts.

Conclusion

Actuellement en bout de course, le système de gestion informatisée des serres du Service des Espaces verts mérite d'être modernisé. En fonction depuis vingt-deux ans, sa vétusté met en péril le bon déroulement des tâches incombant au service. Si une panne devait survenir, des dommages considérables surviendraient, les pièces de remplacement de l'actuel système ne se trouvant plus sur le marché. Il est donc judicieux de réagir rapidement, en amont d'un éventuel problème, afin d'en limiter les coûts.

Les serres de la commune abritent la multitude de plantes qui participent à la fleuraison de notre ville. Espaces publics, bureaux de l'administration, manifestations, réceptions officielles ou promenades, tant de lieux qui participent au bien-être de notre ville et sont agrémentés par les plantes des espaces verts. Un système de gestion efficient est donc nécessaire pour faire perdurer ce beau travail.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 179/2019 concernant le « remplacement du système de gestion informatisée des serres »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 74'300.- TTC pour financer le remplacement du système de gestion informatisé des serres du Services des espaces verts et forêts ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 20 ans;

La Commission :

BESSE Chloé (rapportrice)
BORDIER Caroline
FÜGLISTER, Jean-François
HANHART Jacques
IMMINK Cinzia
NAEPFLIN KARLEN Jacqueline
PIEREN Taïna
PATELLI Pierre (président)